Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_055-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-055

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 26

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach, Sandrine Delory.

Étaient absents excusés : Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Marché n°2026-020 de Traitement et valorisation des encombrants

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n° 09 "Accompagner les initiatives écologiquement et socialement responsables"

Rapporteur : Joseph Irrien

Un marché a été lancé concernant la prise en charge, le traitement ainsi que la valorisation des encombrants provenant des déchèteries et des apports directs de Morlaix Communauté.

Le marché vise à répondre aux objectifs suivants :

- Réduire les déchets : diminuer la quantité de déchets envoyés en centre d'enfouissement.
- Valorisation des ressources : augmenter la valorisation matière et énergétique.
- Réemploi et économie circulaire : favoriser le réemploi et l'intégration des déchets dans les filières de production durable.
- Conformité réglementaire : assurer la traçabilité complète des flux et garantir le respect des normes applicables, notamment les prescriptions ICPE et réglementations environnementales.

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes avec un maximum de commandes fixé à 1 725 000,00 €/an. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert dont l'attribution revient à la Commission d'appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres du 08 juin 2026 a attribué le marché à l'entreprise GUYOT ENVIRONNEMENT, seule entreprise à avoir déposé une offre.

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 8 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_055-DE

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ce marché.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

